



Réunion extraordinaire du conseil municipal de la ville de Bouctouche

PROCÈS-VERBAL

le 29 janvier 2015

18 h 00

salle du conseil

Présence :

- Aldéo Saulnier, maire**
- Roland Fougère, maire suppléant**
- Mike LeBlanc, conseiller**
- Oscar LeBlanc, conseiller**
- Pauline Hébert, conseillère**
- André J. Cormier, directeur général, greffier**
- Léon Bourque, comptable, firme Paul L. Bourque & Cie**

1. Ouverture officielle de la séance.

Le maire, Aldéo Saulnier, ouvre officiellement la séance à 18h20.

2. Adoption de l'ordre du jour.

15-29 : MIKE LEBLANC / ROLAND FOUGÈRE

que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

3. Divulgation de conflit d'intérêt.

Aucun conflit d'intérêt n'est signalé.

4. Budget 2015.

Le directeur général explique qu'ils ont préparé deux budgets balancés qui maintiennent le taux d'imposition à 1,1675\$ du cent dollars d'évaluation et demande de faire une proposition pour amender la résolution du 7 janvier 2015.

15-30 : ROLAND FOUGÈRE / OSCAR LEBLANC

que l'on fasse un amendement à la résolution 15-09 au budget du fonds de fonctionnement général 2015 et que l'on remplace la somme du budget total de la municipalité par 4 090 502\$ et aussi au budget du fonds de fonctionnement du service d'eau et d'égouts 2015 que l'on remplace les montants des revenus et dépenses par 536 897\$.

Proposition amendée

LA PRÉSENTE ATTESTE que le 29^e jour de janvier 2015 le conseil de la municipalité de Bouctouche a DÉCIDÉ que la somme de 4 090 502\$ soit le budget total de fonctionnement de la municipalité, que la somme de 2 412 575\$ soit le mandat de la municipalité pour l'année suivante, et que le taux d'imposition soit 1,1675\$. Le conseil ordonne et prescrit que le mandat soit prélevé par le (la) ministre de l'Environnement et Gouvernements locaux sur l'évaluation des propriétés immobilières qui sont imposables en vertu de la Loi sur l'évaluation et se trouvent dans le territoire de la municipalité de Bouctouche.

LA PRÉSENTE ATTESTE que le 29^e jour de janvier 2015 le conseil de la municipalité de Bouctouche a DÉCIDÉ qu'en vertu de l'alinéa 189(4) de la Loi sur les municipalités, le budget total de fonctionnement du service d'eau et d'égouts pour la prochaine année comprendra des revenus de 536 897\$ et des dépenses de 536 897\$.

ADOPTÉE

5. Affaires nouvelles.

Le directeur général indique que Monsieur Steven Williams copropriétaire de CCR promotions va venir rencontrer le conseil lors de la réunion mensuelle du 17 février prochain. Le conseil discute un peu des spectacles de combats "MMA" qu'il veut amener à Bouctouche.

Le maire fait part qu'en 2013, il avait été discuté d'avoir un poste d'ambulance avec la caserne de pompiers et indique que suite à des discussions, il est encore possible que ce projet se réalise.

6. Levée de l'assemblée.

15-31 : PAULINE HÉBERT

pour la levée de l'assemblée à 18h37.

ADOPTÉE